

GRÈCE

Le tribunal militaire d'Athènes n'a pas suivi les réquisitions du procureur

Après six heures de délibérations, le tribunal militaire d'Athènes a rendu dimanche, en début d'après-midi, un verdict moins sévère que celui requis par le procureur de la couronne, M. Ioannis Liapis. En dépit des appréhensions suscitées vendredi par une déclaration du premier ministre, M. Georges Papadopoulos, qui avait invité les juges à la « rigueur », aucune peine capitale n'a été prononcée.

Il faut voir dans cette « clémence » un premier résultat de la pression exercée par l'opinion publique internationale et des démarches effectuées par plusieurs pays occidentaux auprès d'Athènes. En particulier la nouvelle requête scandinave devant la Commission européenne des droits de l'homme contre le régime militaire grec, à quelques jours de la réunion à Strasbourg des ministres du Conseil de l'Europe, semble avoir été décisive.

Il n'en demeure pas moins que l'ensemble des peines prononcées demeure lourd, surtout si l'on prend en considération les irrégularités dont a été entachée l'instruction, les mauvais traitements et tortures infligés aux accusés, et le fait que l'accusation n'a jamais pu démontrer que les activités

de ces derniers aient constitué une menace sérieuse contre le régime.

Les « mesures de libéralisation » annoncées vendredi par le colonel Papadopoulos, ainsi que le verdict relativement modéré de dimanche, ne doivent pas faire illusion. Les militaires au pouvoir à Athènes ont à plusieurs reprises démontré leur volonté de concéder une « libéralisation » de leur façon, si le « malade » se montrait suffisamment docile et compréhensif. C'est ainsi que la levée de la censure préalable sur la presse en octobre dernier a abouti, six mois après, à la disparition du journal « Ethnos », dont les rédacteurs avaient commis l'erreur de prendre à la lettre les promesses qui leur avaient été faites.

Pour mieux convaincre l'opinion publique grecque et internationale de ses bonnes intentions, l'équipe au pouvoir à Athènes devra faire plus que des promesses. Il y a un peu plus d'un mois, dix-neuf jeunes gens accusés d'avoir appartenu aux Jeunesse Lambrakis, et qui vivaient dans l'illégalité, ont été arrêtés. Depuis on est sans nouvelles de leur sort. Les gouvernants grecs ont une excellente occasion parmi d'autres de prouver leur bonne volonté en rassurant les familles des conditions de détentions des jeunes gens.

L'action internationale aurait écarté les condamnations à mort envisagées

La lecture du verdict a été accueillie avec des réactions diverses par les accusés et leurs proches. Les uns pleuraient silencieusement. Les autres s'embrassaient. « *Soyez fiers de vos condamnations!* » a crié une femme dans l'assistance à l'adresse des accusés, ce qui lui valut d'être immédiatement expulsée « *manu militari* ».

Contrairement aux appréhensions suscitées vendredi par une déclaration du premier ministre, M. Georges Papadopoulos, qui avait invité les juges à « *la rigueur* », aucune peine capitale n'a été prononcée. Le professeur Dio-

nyssios Karayorgas, contre lequel le procureur avait requis la peine de mort, a été condamné à la réclusion à vie. Le tribunal a également prononcé trois peines de dix-huit ans de prison (le professeur Georges Mangakis, le journaliste français Jean Starakis et le pharmacien Spyros Loukas). Il y a eu sept acquittements et sept peines avec sursis. Le procureur de la couronne avait demandé une peine de mort, quatre peines de réclusion à vie et des peines de vingt-cinq ans à deux ans de prison plus trois acquittements.

Les peines ont été plus légères que celles requises par le procureur, sauf en ce qui concerne le général Georges Iordanidis (soixante-dix ans), ancien représentant de la Grèce à l'OTAN, considéré comme l'un des principaux dirigeants du réseau, et qui s'est vu malgré son passé et son âge condamné à huit ans de prison, comme l'avait demandé M. Ioannis Liapis.

L'action entreprise par les pays scandinaves devant la Commission européenne des droits de l'homme contre le régime militaire grec a sauvé la vie d'au moins quatre résistants grecs, a déclaré dimanche soir le professeur Andréas Papandréou, dirigeant en exil du mouvement de résistance panhellénique PAK, au cours d'une conférence de presse à Oslo.

M. Papandréou a affirmé qu'il déteint des informations montrant que le régime grec avait prévu des peines de mort contre trois des accusés du procès d'Athènes, mais que ces peines avaient été évitées grâce à l'action des pays scandinaves et à la pression de l'opinion internationale.

Les gouvernements danois, norvégien et suédois avaient saisi dans la nuit de vendredi la Commission européenne des droits de l'homme d'une nouvelle requête contre la Grèce en vertu de l'article 24 de la convention. Le gouvernement d'Athènes a dénoncé la convention européenne des droits de l'homme le 12 décembre dernier, lorsqu'il s'est retiré du Conseil de l'Europe, mais il reste cependant lié par cette convention jusqu'au 12 juin prochain, car, au titre de l'article 65, cette dernière ne peut être dénoncée qu'avec un préavis de six mois.

Dans leur démarche commune, les trois gouvernements scandinaves ont fait état de deux violations de la convention européenne des droits de l'homme, l'une concernant l'interdiction de la torture et, l'autre, le droit à un procès équitable par un tribunal indépendant et impartial. La requête, communiquée tard dans la soirée de vendredi au gouvernement grec, demandait également aux autorités d'Athènes de surseoir à l'exécution des peines capitales qui pourraient être prononcées au procès de la Défense démocratique.

A Bonn, le gouvernement ouest-allemand s'est déclaré dimanche « *consterné* » par la sévérité du verdict d'Athènes.

M. Théodorakis hospitalisé à Athènes

Le compositeur Mikis Théodorakis a été hospitalisé jeudi dans un hôpital d'Athènes dans l'aile réservée aux détenus soignés pour des affections pulmonaires. Son père et sa femme ont été autorisés à lui rendre visite samedi après-midi.

M. Théodorakis avait passé plusieurs années en résidence surveillée dans le village de Zatonou, dans le Péloponnèse, en compagnie de sa femme et de ses deux enfants. En octobre 1969, il avait été interné dans le camp d'Oropos, à une cinquantaine de

● L'Association des étudiants hellènes de Paris organise ce lundi 13 avril, à 20 h. 30, au 44, rue de Rennes, Paris (6^e), un meeting de soutien à la résistance du peuple grec.

A ce meeting, prendront la parole des représentants des organisations de résistance, ainsi que M^{me} N. Dreyfus, G. Halimi, J.-J. de Felice, Zavaro et J.-L. Weil, qui ont suivi les procès des résistants en tant qu'observateurs judiciaires.

kilomètres au nord-est d'Athènes au bord de la mer.

Il est toujours interdit, en Grèce, de diffuser la musique et les chansons du célèbre compositeur. — (A.F.P., A.P., U.P.I., Reuters.)

LES CONDAMNATIONS

RECLUSION A VIE : M. Dionysios Karayorgas, quarante ans (professeur d'université).

DIX-HUIT ANS DE PRISON : MM. Georges Mangakis, quarante-neuf ans (professeur d'université); Jean Starakis, trente-cinq ans (journaliste); Spyros Loukas, trente et un ans (pharmacien).

QUINZE ANS DE PRISON : M. Ioannis Kombotiatis, trente-quatre ans (employé des P.T.T.).

DIX ANS DE PRISON : MM. Dimitrios Kotsakis, trente-six ans (chauffeur de taxi); Antonios Michalakéas, trente-quatre ans (juge).

HUIT ANS DE PRISON : le général Georges Iordanidis, soixante-dix ans; MM. Haralambos Protopapas, cinquante ans (avocat); Nicolas Constandopoulos, vingt-huit ans (étudiant); Athanassios Filias, quarante et un ans (ingénieur); Ioannis Vassiliou, vingt-huit ans (maître assistant à l'université).

SEPT ANS DE PRISON : MM. Ioannis Papadopoulos, quarante-quatre ans (médecin); Constantin Tsakaresios, quarante-quatre ans (électricien).

SIX ANS DE PRISON : M. Dimosthénis Konaris, vingt-neuf ans (avocat).

CINQ ANS DE PRISON : MM. Emmanuel Deloukas, quarante-sept ans (avocat); Victor Papazisis, trente-trois ans (éditeur); Petros Kapagerof, vingt-neuf ans (étudiant); Theoharis Papamargaris, trente-deux ans (économiste).

CINQ ANS DE PRISON AVEC SURSIS : Mmes Vassiliki Zografos, trente-cinq ans (employée de bureau); Venetia Stavropoulou, trente-sept ans (avocate); MM. Constantin Maniatis, trente-cinq ans (employé de bureau); Christos Rokophylos, trente-neuf ans (avocat).

TROIS ANS DE PRISON : M. Throfanis Pakos, vingt-huit ans (étudiant).

TROIS ANS DE PRISON AVEC SURSIS : Mlle Photini Missailidou, vingt-trois ans (employée); M. Mikhaïl Mohopoulos, trente ans (étudiant).

UN AN DE PRISON AVEC SURSIS : M. Petros Papadopoulos, quarante-deux ans (professeur).

ACQUITTÉS : MM. Panayotis Andritsakis, quarante-neuf ans (comptable); Panayotis Tsangarakis, quarante-cinq ans (ingénieur); Georges Kosmas, trente-sept ans (juge); Constantin Droutsas, trente-cinq ans (employé de bureau); Evangelos Nitopoulos, trente-trois ans (employé de bureau), et Théophanis Matsoulis, trente-trois ans (avocat).

LE PARTI SOCIALISTE FRANÇAIS: PLUS DE COMPLAISANCE A L'ÉGARD D'ATHÈNES

Le comité directeur du parti socialiste a décidé d'envoyer une délégation à l'ambassade de Grèce pour y déposer un texte de protestation à propos des procès d'Athènes. Le parti estime : « *Le gouvernement français doit mettre fin aux complaisances dont il n'a cessé jusqu'ici de faire preuve à l'égard du gouvernement dictatorial grec. Parmi les condamnés, se trouve un jeune journaliste, Jean Starakis, frappé d'une peine de dix-huit ans de réclusion, dont la qualité de citoyen français impose une intervention vigoureuse. (...)* »

» *Le déroulement même du procès, le refus des autorités grecques d'admettre la présence d'observateurs étrangers, l'attitude courageuse des accusés dénonçant publiquement les tortures qui leur ont été infligées, enfin la pression ouvertement exercée sur les juges, la veille du verdict, par le premier ministre, confirment l'arbitraire et la cruauté du régime imposé au peuple grec depuis le coup d'Etat d'avril 1967.* »